



**HAL**  
open science

## Grade Master - Diplôme d'études en architecture

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'études en architecture. 2017, École nationale supérieure d'architecture de Marseille. hceres-02029653

**HAL Id: hceres-02029653**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029653>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Grade master Diplôme d'Etat d'architecte

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

## Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA Marseille) est la seule école dans ce domaine dans le sud de la France, regroupant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse. Son implantation la place au cœur de problématiques variées (mer, montagne, tourisme, ruralité et urbanité).

A l'horizon 2020, l'ENSA Marseille sera regroupée au sein de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) avec l'antenne marseillaise de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional rattaché à l'Aix-Marseille Université (AMU).

L'école propose cinq diplômes :

- le DEEA, diplôme d'études en architecture, conférant le grade de licence, délivré à l'issue d'un 1<sup>er</sup> cycle d'études,
- le DEA, diplôme d'Etat d'architecte, conférant le grade de master, qui constitue le 2<sup>ème</sup> cycle d'études,
- un doctorat délivré conjointement avec AMU,
- l'HMONP, habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre,
- un DPEA, diplôme propre aux écoles d'architecture portant sur l'architecture parasismique,

Les cycles conduisant au DEEA et au DEA sont accessibles en formation initiale et en formation continue.

Un cursus de double diplôme architecte/ingénieur est également proposé en relation avec l'école polytechnique universitaire de Marseille (Polytech' Marseille).

L'école comprend quatre laboratoires en propre : Project(s), INAMA, InsArtis et GAMSAU, tous équipes d'accueil. Dans ce cadre, elle ambitionne de former les professionnels de demain aux compétences nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et également à celui des autres métiers de l'architecte en abordant les questions relatives aux ouvrages neufs, aux réhabilitations et aux multiples échelles du territoire (ville, paysage, et infrastructures).

Les cours sont organisés au sein des locaux de l'école situés sur le campus universitaire de Marseille-Luminy.

Pour l'année 2015-2016, toutes formations confondues, l'établissement compte plus de 1100 étudiants dont 335 inscrits dans le cycle conduisant au DEA.

## Présentation de la formation

Le diplôme d'Etat d'architecte (DEA) est organisé autour de quatre départements (AVT/ architecture ville territoire - La Fabrique - H21 et Lab43) et d'un ensemble d'enseignements communs aux différents départements, obligatoires ou optionnels. Ces départements sont adossés aux activités scientifiques de l'école, notamment au département DREAM (département de la recherche doctorale de l'ENSA Marseille). Ils assurent l'apprentissage du projet et d'une méthode scientifique permettant de structurer la pensée.

Le département « AVT/architecture ville territoire » regroupe six enseignants titulaires et associés des champs TPCAU (Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine) et VT (Ville et territoire). Il propose une articulation forte entre studios de projet et séminaires et a formalisé un parcours recherche adossé au laboratoire Project(s).

Le département « La Fabrique » réunit onze enseignants titulaires et associés des champs TPCAU, VT et HCA (Histoire et culture architecturale) et propose une entrée sur le projet fondée sur la construction d'une pensée critique, avec des adossements sur les thèmes de recherche développés par les laboratoires INAMA et Project(s).

Le département « H21 » réunit onze enseignants titulaires essentiellement des champs TPCAU et STA (Sciences et techniques pour l'architecture). Il propose une posture de réflexion et d'action sur le thème « Habiter le monde, penser la décroissance au 21<sup>e</sup> siècle » et est également adossé aux laboratoires de recherche de l'école.

Le département « Lab43 » regroupe huit enseignants titulaires et associés des champs TPCAU, SHSA (Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture) et ATR (Arts et techniques et représentation). Il privilégie la pratique expérimentale du projet et son ancrage territorial dans l'espace méditerranéen. Il offre de nombreuses opportunités de parcours recherche.

A compter de 2016-2017, un nouveau département est mis en place « AVEC l'Architecture ». Il est composé de cinq enseignants titulaires du champ TPCAU. Il aborde les savoirs de l'architecture considérée comme une discipline autonome.

## Analyse

### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'ENSA Marseille vise à développer un enseignement en phase avec les enjeux régionaux et euro-méditerranéens en s'inscrivant pleinement dans les débats contemporains de la ville et de l'architecture d'aujourd'hui. La formation répond à trois objectifs : maintenir un caractère généraliste à travers l'enseignement du projet, développer la pluridisciplinarité, tisser des relations étroites entre étudiants, architectes et recherche du domaine.

L'ENSA Marseille est l'une des cinq écoles d'architecture à proposer une formation professionnelle continue (FPC) permettant d'obtenir le DEA selon un emploi du temps aménagé (recrutement d'environ quinze stagiaires tous les deux ans). Par ailleurs, un accord de double cursus avec Aix-Marseille Université permet aux architectes diplômés d'Etat (ADE) d'obtenir le diplôme d'ingénieur en génie civil délivré par Polytech Marseille.

Au cours des quatre semestres de formation, une place importante est réservée aux enseignements de projet et au travail en séminaire. Cela favorise l'interaction étudiant/enseignant au sein de groupes de taille restreinte. L'ensemble des travaux dirigés composant la formation s'ouvre de plus en plus au monde extérieur en invitant des partenaires ou intervenants ponctuels, provenant du secteur public ou du secteur privé. En outre, dans l'emploi du temps, deux jours par semaine sont dégagés de tout enseignement afin de favoriser le travail et la recherche personnelle des étudiants, ce qui est très positif.

L'organisation de la formation en quatre départements est à questionner. La volonté d'identifier la structuration des enseignements en départements adossés à la recherche est remarquée mais cette structuration qui assimile aux départements les « domaines d'études » prévus par la réglementation paraît peu lisible pour les étudiants et ne favorise pas les enseignements horizontaux.

Les étudiants préparent leur PFE (projet de fin d'études) au sein de chaque département et peuvent le présenter lors d'une des deux sessions annuelles, sachant qu'un dispositif de jury commun est mis en place afin de croiser les regards entre les départements pour apprécier les travaux. Au-delà du stage obligatoire de deux mois minimum à réaliser durant le 2<sup>ème</sup> cycle, sous la forme d'un stage de pratique professionnelle, un stage complémentaire en laboratoire de recherche (un mois) est proposé aux étudiants s'inscrivant dans un parcours PFE-recherche. Ces étudiants doivent également obligatoirement suivre une option de 1<sup>er</sup> semestre de 2<sup>ème</sup> année (semestre 9) labellisée « formation approfondie à la recherche », également accessible en 1<sup>er</sup> semestre de 1<sup>ère</sup> année (semestre 7). Cet investissement paraît lourd et ne permet pas aux étudiants se destinant à l'enseignement et la recherche de se détacher en partie des apprentissages liés à la maîtrise d'œuvre. A noter, selon le dossier transmis par l'établissement, que les modalités d'organisation et la généralisation des parcours recherche constituent un point de débat sensible entre les enseignants.

Les modalités pédagogiques et les contenus d'enseignements sont décrits précisément. En semestres 7 et 8, les cours obligatoires sont des cours magistraux et, en semestres 9 et 10, des conférences et des cours optionnels sont proposés selon une répartition horaire équivalente. Un *workshop* de 15 jours est proposé en semestre 7 et un enseignement en droit est prévu en semestre 8. L'enseignement de l'anglais et de l'espagnol est assuré sur site, un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) de niveau B2 est requis à la fin de la formation initiale afin de valider le DEA.

Bien qu'attaché à délivrer une formation à caractère généraliste et complète, l'établissement constate aujourd'hui que de nombreux enseignements s'ouvrent à de nouvelles problématiques et à de nouvelles pratiques de l'architecture et s'interroge sur l'opportunité de mettre en place des parcours spécialisés dans le nouveau programme. Ce souhait d'évolution de la maquette pédagogique est pertinent.

Des aménagements du cursus d'études sont proposés aux sportifs de haut niveau, aux étudiants engagés dans la vie active et aux étudiants handicapés. La présence d'un cursus de formation professionnelle continue pérenne constitue également un atout.

## Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'ENSA Marseille est la seule école d'architecture des régions PACA et Corse qui comptent ensemble plus de cinq millions d'habitants. Avec l'antenne marseillaise de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement d'AMU, elle est partenaire du projet de création de l'IMVT lancé à l'initiative de l'Etat et des collectivités locales dont la réalisation est envisagée à l'horizon 2020.

Outre l'accès à l'inscription en HMONP, le 2<sup>ème</sup> cycle ouvre à la pratique de la recherche. Le parcours recherche a été mis en place pour permettre aux étudiants qui le souhaitent d'approfondir leur formation dans ce domaine et d'obtenir le DEA portant la mention recherche, facilitant ainsi leur inscription en doctorat.

Organisée en départements associant enseignements pratiques et théoriques, la formation se veut fortement adossée à la recherche, qui se développe notamment dans le cadre des laboratoires propres à l'établissement : Project(s), INAMA, InsArtis et GAMSAU, tous équipes d'accueil pour les doctorants de l'ENSA Marseille, en lien avec AMU.

Le renforcement de l'activité de ces laboratoires nécessite que soit mise en œuvre une stratégie de recrutement d'enseignants-chercheurs et que les enseignants en poste soient incités à se former à la recherche, sachant que parmi les enseignants titulaires et les maîtres-assistants associés au nombre de 63 en 2016, 16 seulement sont titulaires d'un doctorat et un seul d'une HDR (habilitation à diriger des recherches). On note toutefois que les mesures mises en place ont significativement valorisé la formation et le nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle est passé de cinq à quatre ans à 28 actuellement.

Un stage obligatoire de deux mois minimum permet aux étudiants d'entrer en contact avec l'environnement professionnel. Les périodes autorisées pour sa réalisation sont échelonnées tout au long du cursus d'études et l'on constate qu'un nombre croissant d'étudiants effectuent leur stage en deux périodes, au sein de deux agences différentes, ce qui tend à détourner de l'objectif d'insertion professionnelle. D'autres souhaitent en revanche allonger leur période de stage à six mois et le réaliser la soutenance du PFE, parfois à l'étranger. Le dossier souligne qu'une réflexion de fond devrait être engagée concernant la durée des stages et leur extension à des domaines d'activités diversifiés, en lien avec les orientations des départements. Cette évolution paraît indispensable.

Les liens avec le milieu professionnel résultent essentiellement de la présence d'enseignants praticiens de la maîtrise d'œuvre en architecture et en urbanisme. Le dossier ne fournit pas d'éléments concernant des collaborations avec des partenaires socio-professionnels.

Au niveau international, la mobilité des étudiants concerne la majorité des pays de l'Union Européenne (UE). Elle donne lieu à 37 accords bilatéraux signés principalement avec des établissements situés dans les pays d'Europe du Sud et d'Europe de l'Est. On compte par ailleurs 18 conventions conclues avec des universités hors EU, avec des établissements situés en Amérique latine, dans le Maghreb, à Moscou et à Odessa. La mobilité sortante concerne environ un étudiant sur trois inscrits en 4<sup>ème</sup> année. Elle tend à un équilibre avec la mobilité entrante. A noter que l'établissement met en œuvre une série de mesures concrètes pour attribuer des bourses aux étudiants en mobilité sortante (ERASMUS, MCC, programme PRAME de la Région) et stimuler la mobilité des enseignants. Toutefois, le dossier ne précise pas la façon dont ces mobilités sont coordonnées avec les enseignements pratiques et théoriques constituant le cursus DEA. Il est en outre dommage que la politique à l'international de l'établissement se limite à la gestion des mobilités étudiantes, certes performante.

## Insertion professionnelle et poursuite d'études

La plupart des étudiants sont issus du 1<sup>er</sup> cycle de l'école. Le fait que les flux de transferts entrants et sortants dans le 2<sup>ème</sup> cycle soient limités et tendent à l'équilibre au cours de la dernière période traduit une amélioration de l'attractivité de la formation au niveau national, sachant l'effet « d'aspiration » exercée par les écoles parisiennes à ce stade des études.

Le taux de réussite au diplôme tend à baisser ces dernières années, passant de 85 % à 75 % environ. La faiblesse de ce taux est expliquée par l'importance des redoublements partiels et du nombre d'étudiants choisissant de soutenir leur PFE lors d'une 2<sup>ème</sup> session de soutenance proposée depuis peu en janvier de l'année suivante. Le dossier ne fournit pas de précisions concernant les abandons et exclusions en cours de cycle et les dispositifs permettant d'accompagner les étudiants en situation d'échec vers une nouvelle orientation professionnelle.

L'établissement ne dispose pas de données propres concernant le taux d'insertion, le niveau de rémunération et le parcours professionnel des jeunes diplômés. Une enquête menée au niveau national en 2014, portant sur les sortants de 2011, place l'école au-dessus de la moyenne des ENSA s'agissant du taux d'insertion professionnelle dès l'obtention du DEA (environ 85 % au niveau national et plus de 95 % pour les diplômés de l'ENSA Marseille). En revanche, les sortants de l'ENSA Marseille connaissent le plus fort taux de recherche d'emploi trois ans après l'obtention du DEA (environ 30 %). L'enquête nationale indique en outre que les diplômés de l'ENSA Marseille travaillent en grande majorité dans le domaine de la conception architecturale et que 75 % d'entre eux entrent en moins d'un an dans la vie active, ce qui est satisfaisant. Toutefois, plus de 50 % d'entre eux considèrent avoir des niveaux de rémunération faibles (revenu annuel inférieur à 20 000 €).

Depuis 2016, l'école met en place des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle de ses étudiants. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec l'association de diplômés de l'école « Lis Avi » (« Les anciens » en provençal) : annuaire des anciens étudiants, diffusion d'emplois et stages, conférences, tables rondes, etc. On ne peut qu'encourager ce type d'initiative qui est de nature à permettre à l'école de mieux connaître la situation professionnelle de ses diplômés.

### Pilotage de la formation

L'encadrement de la formation est assuré par 73 enseignants, épaulés par 196 intervenants extérieurs vacataires.

La CPR (commission de la pédagogie et de la recherche) a été redynamisée et se réunit toutes les deux semaines. Une place y est accordée avec voix consultative aux étudiants, à la directrice adjointe et à la directrice des études. Un conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) a été mis en place par l'école. Cette instance se réunit toutes les six semaines et permet un échange entre la direction et les étudiants.

Des groupes de travail sont constitués réunissant étudiants et enseignants. Ils remettent leurs travaux lors de deux séminaires pédagogiques par an. Ce système semble vertueux et bien exploité avec des retours et des propositions bien prises en compte par la direction.

La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants est pilotée par la direction des études. Une 1<sup>ère</sup> évaluation portant sur l'évaluation globale des enseignements par semestre et par année montre que de façon récurrente, depuis 2011-2012, les étudiants sont conscients de la nécessité de restructurer et de repenser les enseignements tant en termes de contenus pédagogiques que de volumes horaires.

Une 2<sup>nde</sup> procédure d'évaluation est réalisée pour chaque enseignement et ses résultats sont laissés à la propre appréciation des enseignants. Sa pratique reste encore insuffisamment développée mais il est à noter que de plus en plus d'enseignants demandent leur avis aux étudiants sur la qualité de leur enseignement.

La procédure de suivi de la formation existe mais elle pourrait progresser en impliquant encore davantage tous les acteurs concernés.

Le dossier communiqué résulte d'un exercice d'autoévaluation conséquent et sincère. Les perspectives de résolution des manques constatés sont exposées. En revanche, ne sont pas mentionnées les évolutions mises en œuvre à la suite de l'évaluation précédente du HCERES. Cette situation peut s'expliquer par un changement récent de direction.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- L'organisation de l'emploi du temps adaptée au travail personnel des étudiants (deux jours libérés par semaine).
- La place de la recherche affichée comme un élément structurant de la formation.

### Points faibles :

- Manque de porosité entre les départements, entre les unités d'enseignement incluses dans les départements et au sein du tronc commun de cours.
- Manque de valorisation du stage en entreprise et de son encadrement au service de l'insertion professionnelle des étudiants.
- Peu de reconnaissance du parcours recherche pour le PFE qui n'est pas identifié comme un parcours à part entière.

## Avis global et recommandations :

A la lecture du dossier communiqué par l'établissement, la formation est consciente des enjeux qui s'ouvrent à elle. Ils sont nombreux.

En l'état, la structuration du cursus d'études du 2<sup>ème</sup> cycle par département se révèle peu lisible et trop rigide pour répondre tant aux aspirations des étudiants qu'aux attentes d'un certain nombre d'enseignants. La réglementation en vigueur prévoit la définition de « domaines d'études » pour le DEA. Dans un temps, il revient à l'école de déterminer si elle doit continuer à confondre les domaines d'études avec les départements ou si elle doit constituer des domaines d'étude distincts des départements. Une réflexion de fond serait en outre à mener pour identifier et consolider les articulations fécondes existant entre recherche et enseignement du projet, vraisemblablement en développant l'interdisciplinarité des équipes enseignantes de projet et de séminaire. Il s'agirait également de renforcer l'offre d'enseignements de tronc commun.

Il paraît judicieux de clarifier les différents parcours ouverts aux étudiants, et *a minima* ceux des étudiants se destinant soit à la pratique du projet, soit à la recherche. L'un pourrait voir son aspect professionnel renforcé, l'autre sa finalité enseignement et recherche, sans pour autant ignorer la porosité entre ces deux dimensions. La transversalité entre projet et recherche devrait ainsi être favorisée.

La recherche devrait s'affirmer comme un parcours d'études à part entière. Elle gagnerait à s'institutionnaliser au sein de la formation en tendant vers une mise à niveau des attendus scientifiques équivalente à d'autres disciplines universitaires proches (géographie par exemple). La promotion et la diffusion de publications seraient à ce titre primordial. Il en est de même du renforcement du recrutement de docteurs titulaires d'une HDR. Enfin, afin que les étudiants puissent se consacrer pleinement à la recherche, le stage encadrant spécifiquement le PFE-recherche gagnerait à être dégagé en partie du travail en maîtrise d'œuvre.

Les compétences professionnelles ciblées par la formation demandent à être clarifiées et potentiellement renforcées par des collaborations extérieures (dans le cadre de formations en bi-cursus ou co-habilitées). L'enseignement du projet devrait s'accompagner d'une ouverture et d'une valorisation plus importante des autres métiers accessibles à partir de l'obtention du DEA. Le renforcement de liens avec les acteurs ouvrants aux autres manières d'exercer le métier d'architecte est une piste qui pourrait être étudiée. Les stages en entreprise devraient être valorisés au sein du cursus d'études.

L'opportunité de la création de l'IMVT doit être mise à profit pour envisager de nouveaux partenariats avec les autres acteurs du projet permettant d'ouvrir les enseignements à d'autres disciplines connexes et de mieux articuler la formation à la politique de site.

S'il faut souligner les efforts accomplis concernant le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, ceux-ci doivent encore être accentués.

Enfin, il conviendrait de veiller à limiter la baisse du taux de réussite au diplôme. Bien que justifiée par la nécessité de permettre à certains étudiants d'achever leur PFE et donc de bénéficier d'un temps supplémentaire pour ce faire, une telle mesure devrait demeurer exceptionnelle et non devenir la règle.



# Observations de l'établissement

École  
Nationale  
Supérieure  
d'Architecture  
de Marseille



CYCLE CONDUISANT  
AU **DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE**  
CONFERANT LE GRADE DE MASTER

REPONSES AUX OBSERVATIONS EMISES PAR LES EXPERTS DU HCERES  
DANS LE CADRE DU RAPPORT D'AUTO EVALUATION 2011-2016

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

*Avril 2017*

## **Avis global et recommandations émises par les experts du HCERES dans le cadre de l'évaluation du cycle conduisant au DEA**

- « En l'état, la structuration du cursus d'études du 2ème cycle par département se révèle peu lisible et trop rigide pour répondre tant aux aspirations des étudiants qu'aux attentes d'un certain nombre d'enseignants. La réglementation en vigueur prévoit la définition de « domaines d'études » pour le DEA. Dans un temps, il revient à l'école de déterminer si elle doit continuer à confondre les domaines d'études avec les départements ou si elle doit constituer des domaines d'étude distincts des départements. Une réflexion de fond serait en outre à mener pour identifier et consolider les articulations fécondes existant entre recherche et enseignement du projet, vraisemblablement en développant l'interdisciplinarité des équipes enseignantes de projet et de séminaire. Il s'agirait également de renforcer l'offre d'enseignements de tronc commun ».

Au regard des dénominations en vigueur à l'université, il apparaît que l'appellation "département" n'est pas appropriée et l'ENSA-M, pour son futur programme, composera des domaines d'études en veillant à ce qu'ils soient plus lisibles, avec des problématiques et des corpus de référence mieux identifiés.

La transdisciplinarité, déjà existante par la composition des équipes d'enseignants encadrant les studios de projet ou, a fortiori, les séminaires qui y sont accolés, se verra mieux identifiée.

Quant à la composition des équipes pédagogiques, il est d'ores et déjà prévu que les enseignants ne soient pas assignés à un domaine d'étude mais qu'ils pourront intervenir dans deux, peut-être trois d'entre eux. Les étudiants eux-mêmes auront sans doute, selon les hypothèses de travail actuelles, à fréquenter au moins deux domaines d'études différents durant leur cursus de master.

Les articulations entre enseignements formant à la recherche et les studios de projet seront effectivement renforcés, comme ils le sont actuellement entre les études monographiques encadrées par les enseignants chercheurs d'INAMA et certains studio de projet sur le patrimoine architectural du XXe siècle, ou encore entre les séminaires portant sur la représentation des territoires et les studios de projet à l'échelle urbaine ou territoriale.■

- La recherche devrait s'affirmer comme un parcours d'études à part entière. Elle gagnerait à s'institutionnaliser au sein de la formation en tendant vers une mise à niveau des attendus scientifiques équivalente à d'autres disciplines universitaires proches (géographie par exemple). La promotion et la diffusion de publications seraient à ce titre primordial. Il en est de même du renforcement du recrutement de docteurs titulaires d'une HDR. Enfin, afin que les étudiants puissent se consacrer pleinement à la recherche, le stage encadrant spécifiquement le PFE-recherche gagnerait à être délogé en partie du travail en maîtrise d'œuvre ».

Conformément aux textes réglementant les études en architecture, il n'est pas envisagé de créer un parcours indépendant, les étudiants de ce cycle devant, avant tout, obtenir leur diplôme d'Etat d'architecte dont les compétences qui y sont rattachées ne peuvent être différentes entre les étudiants.

Au regard des compétences des enseignants en matière d'encadrement scientifique, l'ENSA-M envisage de recruter davantage d'enseignants titulaires d'un doctorat ou d'une HDR. Elle incite également et aide les enseignants qui le souhaitent à s'engager dans une formation doctorale ou dans l'obtention d'une HDR, par l'entremise des possibilités offertes d'octroyer des décharges pour activités de recherche ou des congés pour études et recherche. Ces mesures font l'objet d'une politique déterminée du ministère de la culture et de la communication dans le cadre d'une ambition nationale pour développer la recherche en architecture dans les ENSA, détermination dont l'ENSA-M se fait largement l'écho.

Pour l'heure et compte tenu des moyens humains disponibles, la formation à la recherche sera effectuée dans le cadre de séminaires se succédant sur plusieurs semestres, de manière à augmenter la durée des investigations, des recherches et de la rédaction des mémoires. Dans ces séminaires, seuls quelques étudiants seront accompagnés jusqu'à la soutenance de leur mémoire devant un jury composé de deux HDR et de trois docteurs, de manière à ce que les attendus scientifiques des disciplines universitaires connexes puissent acculturer l'enseignement de l'architecture. Notons cependant que cette acculturation, facilitée sur des modalités de recherche fondamentales ou appliquées, reste plus délicate à assurer pour la recherche à partir d'activités projectuelles (recherche-action recherche par le projet...), que l'ENSA-M veut développer plus avant, en s'adossant notamment aux activités scientifiques de Project[s].

Dans le futur programme, la formation à la recherche serait donc consolidée à partir d'une introduction à la recherche proposée en S7 sous la forme d'un séminaire, socle commun à tous les étudiants. Le Parcours Recherche aujourd'hui positionné en S9 et S10, démarrerait dès le S8 voire le S7. Surtout, à l'issue du séminaire Recherche de S9, le TPER serait abouti, libérant ainsi l'étudiant en S10 pour qu'il se concentre sur son diplôme. Aujourd'hui la majorité des étudiants ne parviennent pas à produire en un seul semestre, et leur diplôme, et une amélioration de leur mémoire de master en TPER. Il est également prévu qu'au sein des domaines d'études, le séminaire recherche soit clairement identifié et dissocié des séminaires dits exploratoires.■

- « Les compétences professionnelles ciblées par la formation demandent à être clarifiées et potentiellement renforcées par des collaborations extérieures (dans le cadre de formations en bi-cursus ou co-habilités). L'enseignement du projet devrait s'accompagner d'une ouverture et d'une valorisation plus importante des autres métiers accessibles à partir de l'obtention du DEA. Le renforcement de liens avec les acteurs ouvrants aux autres manières d'exercer le métier d'architecte est une piste qui pourrait être étudiée. Les stages en entreprise devraient être valorisés au sein du cursus d'études ».

En effet, le rapprochement de l'école d'architecture avec ses deux consœurs -l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional à Aix et l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille- au sein du futur IMVT qui ouvrira en 2022, conduit l'école à mieux identifier et clarifier les compétences rattachées au DEA, de manière à aborder les situations complexes contemporaines de manière collaborative. Tel est l'objectif de l'ENSA-M dans ce nouveau cadre, qui pourra également offrir la possibilité d'établir des bi-cursus et des formations co-habilités.

Par ailleurs, si les ENSA se sont fortement mobilisées depuis 2005 pour réussir la mise en place de l'HMONP (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre nécessaire pour s'inscrire à un tableau de l'ordre des architectes), elles se sont peu engagées dans des formations complémentaires sur les métiers liés à la maîtrise d'ouvrage ou à l'élabora-

tion, à la mise en œuvre des politiques publiques. C'est pour cela que, indépendamment de projet visant à créer des formations post-diplôme adaptées à ces exercices professionnels hors maîtrise d'œuvre, l'ENSA-M veut intensifier les relations avec certains partenaires mobilisés par les départements aujourd'hui, par les domaines d'étude demain, pour inciter les étudiants à y effectuer des stages susceptibles d'améliorer leur insertion professionnelle.

L'ouverture des studios de projet et des séminaires à des intervenants originaires de différents métiers sera ainsi renforcée dans le cadre du nouveau programme.■

- « Enfin, il conviendrait de veiller à limiter la baisse du taux de réussite au diplôme. Bien que justifiée par la nécessité de permettre à certains étudiants d'achever leur PFE et donc de bénéficier d'un temps supplémentaire pour ce faire, une telle mesure devrait demeurer exceptionnelle et non devenir la règle ».

Règlementairement, les étudiants peuvent effectuer leur deuxième cycle en trois (voire quatre ans de manière très exceptionnelle). Cette possibilité leur est accessible car ils sont de plus en plus nombreux à devoir travailler pour assurer les moyens de leur vie ordinaire et couvrir le coût de leurs études. Il s'agit donc d'un moyen offert pour réussir leurs études.

Par ailleurs, au regard des objectifs formatifs et des compétences rattachées au DEA, tant au travers du PFE que du mémoire (simple, ou soutenu pour l'obtention d'une mention recherche), l'ENSA-M s'inquiète de l'objectif d'une formation assurant l'obtention du diplôme en deux années d'études. Le maintien des exigences culturelles, professionnelles et scientifiques, vérifiée au travers des différentes soutenances dans lesquelles les étudiants doivent démontrer leur maîtrise et leur autonomie, engage à ne pas galvauder les diplômes délivrés. Le constat d'un niveau d'aptitude et de compétence, toujours plus faible chaque année à l'entrée des bacheliers dans l'enseignement en architecture, incite à rester très prudent quant à l'abaissement du niveau d'exigence. L'ENSA-M préfère, considérant que la maturité d'un architecte réclame du temps, donner aux étudiants la possibilité de se construire convenablement.■

### **Suivi des recommandations de l'AERES. Campagne d'évaluation 2011-2012.**

- « Suivant la volonté indiquée par l'école du développement d'un enseignement attaché au patrimoine, il conviendrait d'étoffer la formation en histoire de l'architecture. Il serait bon d'exprimer comment le travail des deux enseignants titulaires en Histoire et culture architecturale (HCA) pourra être à l'avenir soutenu par de nouveaux recrutements ou par des enseignants extérieurs selon des formules de co-habilitations. En outre, il paraît nécessaire de prendre la mesure de l'offre universitaire actuelle en ce domaine, dans les masters français et étrangers, afin de donner à cette dimension une spécialisation qui lui soit propre ».

Si l'ENSA-Marseille ne s'est pas engagée dans une spécialisation dans le domaine du patrimoine, qui ne serait pas conforme aux textes réglementaires, elle a développé dès 2012, sur l'ensemble des deux cycles, des enseignements qui permettent à tous les étudiants d'appréhender les questions de préexistence, de réhabilitation et de patrimoine au travers du projet et d'enseignements théoriques, historiques et techniques.

En cycle de licence, en studio de projet de S2, les étudiants travaillent sur la préexistence et sur le patrimoine architectural. Le cours de théorie rattaché au studio est orienté sur

ces problématiques, de même qu'un cours magistral en S4. Cette thématique continue d'être abordée en 2<sup>e</sup> cycle dans plusieurs studios de projet et séminaires et fait également l'objet d'une option en S7/S9 en relation avec le GAMS AU, laboratoire de recherche de l'école. Un cours théorique de 30 heures en S9 sur la réhabilitation est également produit. En raison de l'intérêt de plusieurs départements actuels pour les interventions sur des bâtiments existants et sur le patrimoine, tous ces enseignements sont transversaux et accessibles à tous.

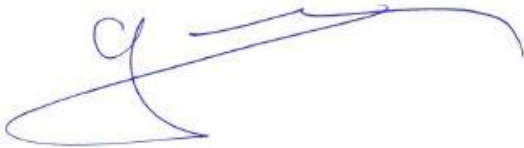
Par ailleurs, le champ HCA a été renforcé dès 2012 par le recrutement d'une enseignante maître-assistant associé titulaire d'un doctorat d'histoire de l'art (Université Aix-Marseille 1) qui sera remplacé à la rentrée 2017-2018 par une enseignante maître-assistant architecte historienne titulaire d'un doctorat d'histoire de l'art (Panthéon-La Sorbonne, Paris 1). Enfin, un enseignant maître-assistant architecte, titulaire d'un doctorat d'histoire (EHESS Paris) soutient son HDH en 2017. Ces enseignants et chercheurs, rattachés au laboratoire INAMA, proposent des enseignements sur l'histoire de l'architecture et des villes, en insistant sur la production dans l'aire méditerranéenne au XX<sup>ème</sup> siècle ; en cycle de master, ils tendent à s'articuler de plus en plus avec des studios de projet portant sur les mêmes réalisations. ■

- « Il conviendrait d'améliorer l'application des résultats de l'autoévaluation ».

L'HCERES a souligné la mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation et la volonté réelle de le faire fonctionner en l'améliorant. La commission de la pédagogie et de la recherche a produit, à cet égard, de nombreuses études préalables à l'évolution des formations. Dans un même objectif, l'ENSA-M a fait intervenir des pairs, enseignants de projet dans quatre écoles (deux en France, deux à l'étranger) pour évaluer les résultats de l'enseignement de projet. C'est dans le suivi de ces diverses approches et l'effectivité des retombées que l'école veut accentuer l'efficacité des démarches mises en œuvre. ■

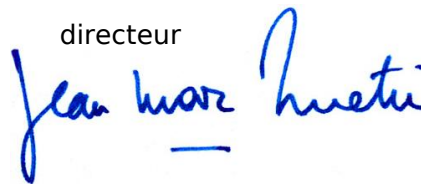
Corinne Guez

directrice des études

A blue ink signature of Corinne Guez, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-Marc Zuretti

directeur

A blue ink signature of Jean-Marc Zuretti, written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.